



Délibération du Conseil Municipal du 11 septembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 17

Présents : 15

Pouvoirs : 1

Votants : 16

Date de Convocation du Conseil Municipal :
5 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le onze septembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Caroline BENOIT-GONIN, Jean-Louis BERGERARD, Véronique BOUCHARD, Stanislas BOUCHET, Olivier CHAMBE, Nathalie DENIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT et Florence RIUS.

Excusée : Sylvie DESBOURDELLES (pouvoir donné à Thomas ALESSI).

Absent : Vincent LABOURIER.

2023-36 Délibération relative à l'acquisition de deux locaux commerciaux

Rapporteur : Diogène BATALLA

La commune souhaite développer les commerces en centre bourg et favoriser l'implantation d'une épicerie de proximité.

Des discussions ont eu lieu avec un propriétaire d'un local commercial hors d'eau hors d'air situé place des Deux Chouettes au rez-de-chaussée dans le bâtiment A des Fleurilèges. Le prix de vente proposé est fixé à 170 000 € pour une surface de plancher de 77 m², soit 2 208 €/m².

Des discussions ont également eu lieu avec un second propriétaire d'un local commercial aménagé situé place des Deux Chouettes au rez-de-chaussée dans le bâtiment A des Fleurilèges et mitoyen au premier local. Le prix de vente proposé est fixé à 94 662 € pour une surface nette de 27 m², soit 3 506€/m².

La différence de prix s'explique parce qu'un l'un des locaux est aménagé et l'autre reste à aménager. La commune créera une ouverture entre ces deux locaux, réalisera des travaux d'aménagement du premier local, puis proposera l'ensemble à la location.

A ce jour, des négociations ont lieu avec un entrepreneur déjà installé dans une commune voisine qui souhaite développer son activité et ouvrir un deuxième établissement.

VU le Code général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'opportunité de pouvoir développer l'offre commerciale de proximité sur la commune,

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'acquisition du local commercial situé au rez-de-chaussée dans le bâtiment A des Fleurilèges pour un montant de 170 000 € (hors frais de notaire) ;
- **D'APPROUVER** l'acquisition du local commercial situé au rez-de-chaussée dans le bâtiment A des Fleurilèges pour un montant de 94 662 € (hors frais de notaire) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche liée à l'acquisition et à l'aménagement de ces deux locaux ;
- **DE DIRE** que les crédits seront prévus à l'opération 268 du budget principal de la commune.

Le Maire
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance
Nathalie DENIS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Denis', written in a cursive style.